



*Nul ne sort de Suresnes qui
souvent n'y revient*

SURESNES

Gestion des Instances
AM/KM – 37.10/18.28

Publication par affichage, le 13/10/2016

**Compte rendu des votes de la séance du Conseil Municipal du 5 octobre 2016 en vertu de
l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Adoption du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 juin 2016.

Adopté à l'UNANIMITE

**DÉCISIONS DU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE
GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (pour information)**

COMMUNICATIONS

Effectifs de la rentrée scolaire dans les écoles au 1^{er} septembre 2016.
Rapport annuel de la commission communale pour l'accessibilité-année 2015.

DECISIONS

- N°16-049 Festival des Vendanges 2016 : convention de mise à disposition d'un local appartenant à Hauts-de-Seine Habitat.
- N°16-050 et 16-052 Passation d'accords de prêt au profit de la Ville avec le Centre Pompidou et le musée Carnavalet.
- N°16-051 Prise en charge par la Ville de l'indemnisation d'un dommage.
- N°16-053 Avenant n°3 à la convention avec la Lyonnaise des Eaux pour la mise en place d'un système de télé-relève des compteurs d'eau permettant l'accès au service « alerte fuite ».
- N°16-054 Souscription d'une convention de ligne de trésorerie de 3 000 000 € (trois millions d'euros) auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Ile-de-France.
- N°16-055 Création de la régie de recettes n°2302 auprès de la ville de Suresnes pour l'encaissement des recettes issues du stationnement de surface (stationnement payant sur voirie).
- N°16-056 Refinancement total du contrat de prêt existant de la Caisse Française de Financement Local n° MIN217541EUR de 3 302 835 € par un nouvel emprunt à taux fixe.
- N°16-057 Prise en charge par la Ville de l'indemnisation d'un dommage.
- N°16-058, 16-061 et 16-062 Création de la régie de recettes pour l'encaissement des adhésions annuelles des familles fréquentant la Clef d'Or (régie située au 1, avenue d'Estournelles de Constant).
- N°16-059 Passation d'un avenant n°1 à la convention de mise à disposition au bénéfice du docteur EYRAUD, dermatologue, d'un local au Centre Médical Municipal Raymond Burgos.
- N°16-060 Passation d'une convention de mise à disposition au bénéfice de la Ville d'un Local au 33, rue Jules Ferry.
- N°16-063 Mise à la réforme d'un véhicule municipal.

DÉLIBÉRATIONS

AFFAIRES GÉNÉRALES

N°1 LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DE LA CRÈCHE DES GOÉLANDS.

Le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le principe de la délégation de service public pour l'exploitation de la crèche des Goélands ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure de délégation de service public prévue à l'article L. 1411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Adopté à la MAJORITE (37 POUR dont 6 POUVOIRS - 4 CONTRE DONT 2 pouvoirs : Mme BALLUT, M. BALENSI, M. SALLES, Mme HERVE - 1 abstention : M. D'ASTA)

N°2 REMPLACEMENT D'UN MEMBRE AU SEIN DU COMITE DE DIRECTION DE L'OFFICE DE TOURISME.

Le Conseil Municipal a décidé :

- de désigner Madame Angela LASZLO, Directrice de l'Hôtel Atrium au 68-72, boulevard Henri Sellier, pour siéger au sein de l'Office de tourisme, en remplacement de Madame Delphine JOLY, démissionnaire.

Adopté à l'UNANIMITE.

N°3 REMPLACEMENT D'UN MEMBRE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.

Le Conseil Municipal a décidé :

- de désigner Monsieur Nicolas D'ASTA pour siéger au sein du Conseil d'Administration du CCAS, en remplacement de Monsieur Xavier IACOVELLI, démissionnaire.

Adopté à l'UNANIMITE (1 abstention : M. MONTET)



N°4 DROIT A LA FORMATION DES ELUS.

Le Conseil Municipal a décidé :

- d'acter que les dépenses de formation ne peuvent être inférieures à 2 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres du conseil municipal et qu'elles ne peuvent excéder 20% du même montant, conformément à l'article L. 2123-14 du CGCT ;
- d'approuver la mise en place du Droit Individuel à la Formation des élus locaux, en application de L'article L. 2123-12-1 du CGCT, à compter du 1^{er} janvier 2016, les heures acquises au titre de l'année 2016 pourront être utilisées à compter du 1^{er} janvier 2017 ;
- de fixer le taux de cotisation obligatoire à 1% du montant brut annuel des indemnités de fonction perçues par les élus locaux, y compris les différentes majorations prévues à l'article L. 2123-22 du CGCT (Suresnes est concernée en sa qualité d'ancien chef-lieu de canton) ;

La cotisation est versée au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle elle est due. Les cotisations dues au titre de l'année 2016 sont exigibles, à titre dérogatoire, au 1^{er} octobre 2016.

Adopté à l'UNANIMITE (2 abstentions dont 1 pouvoir : Mme BALLUT, M. BALENSI)

N°5 DESIGNATION DE MEMBRES AU SEIN DES CONSEILS CONSULTATIFS DE QUARTIERS.

Le Conseil Municipal a décidé :

- de désigner 18 membres appelés à siéger au sein des collèges des personnalités des CCQ.

Adopté à l'UNANIMITE (2 abstentions dont 1 pouvoir : M. SALLES, Mme HERVE)

N°6 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU SERVICE INTERMINISTERIEL DES ARCHIVES DE FRANCE POUR LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME D'ARCHIVAGE NUMERIQUE.

Le Conseil Municipal a décidé :

- d'autoriser M. le Maire à signer tous les actes y afférents ;
- d'autoriser M. le Maire à solliciter auprès du Service interministériel des Archives de France l'attribution d'une subvention aussi élevée que possible pour la mise en place d'un système d'archivage électronique.

Adopté à l'UNANIMITE



N°7 APPROBATION D'UN AVENANT AU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT AVEC LE DEPARTEMENT RELATIF A L'INTEGRATION DES SUBVENTIONS POLITIQUE DE LA VILLE.

Le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver l'avenant au « contrat de développement Département - ville de Suresnes », ayant pour objet d'intégrer au contrat de développement d'un montant de de 3 050 000 €, la subvention de 84 200 € allouées par le Département dans le cadre de la politique de la ville;
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Adopté à l'UNANIMITE

N°8 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION AU TITRE DU SOUTIEN REGIONAL A L'EQUIPEMENT EN VIDEO-PROTECTION.

Le Conseil Municipal a décidé :

- de réaliser ces travaux et à solliciter une subvention auprès de la Région au titre du soutien régional à l'équipement en vidéo-protection;
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les actes y afférents.

Adopté à la majorité (38 POUR dont 5 pouvoirs - 3 CONTRE dont 1 pouvoir : Mme MEILHAC, Mme BALLUT, M. BALENSI - 2 ABSTENTIONS dont 1 pouvoir : M. SALLES, Mme HERVE)

N°9 ATTRIBUTION DE BOURSES PERMIS DE CONDUIRE AUTOMOBILE

Le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver l'attribution de la bourse permis de conduire automobile à 80% aux 17 bénéficiaires retenus par le comité de décision de la Bourse permis de conduire, réuni le lundi 3 octobre 2016.

Adopté à la majorité (38 POUR dont 5 pouvoirs - 2 CONTRE dont 1 pouvoir : M. SALLES, Mme HERVE - 3 ABSTENTIONS dont 1 pouvoir : Mme MEILHAC, Mme BALLUT, M. BALENSI)

VIE DE LA CITE

N°10 DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE, AU TITRE DE L'ANNEE 2017, EN FAVEUR DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE, DE DANSE ET D'ART DRAMATIQUE.

Le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver les demandes de subventions au profit du Conservatoire pour l'année 2017 auprès du Département des Hauts-de-Seine au titre de la subvention-socle et de tout dispositif de soutien.
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les actes y afférents,

Adopté à l'UNANIMITE

N°11 ATTRIBUTION DU LABEL D'EXPOSITION D'INTERET NATIONAL POUR L'EXPOSITION TEMPORAIRE DU MUS « AUX ORIGINES DU GRAND PARIS, 130 ANS D'HISTOIRE ».

Le Conseil Municipal a décidé :

- d'autoriser M. le Maire à signer l'attribution du label d'intérêt national qui permet l'obtention d'une contribution financière de 10 000 € pour l'exposition du MUS « Aux Origines du Grand Paris, 130 ans d'Histoire » ainsi que tous les documents s'y rapportant,
- d'approuver le budget prévisionnel et le plan de financement de l'opération

Adopté à la majorité (41 POUR dont 6 pouvoirs - 2 CONTRE dont 1 pouvoir : M. SALLES, Mme HERVE)

N°12 VENTE D'OUVRAGES DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION « AUX ORIGINES DU GRAND PARIS, 130 ANS D'HISTOIRE ».

Le Conseil Municipal a décidé :

- d'autoriser M. le Maire à appliquer les tarifs relatifs à la vente du catalogue de l'exposition et de l'ouvrage intitulé « De Lutèce au Grand Paris » dans la boutique du MUS, respectivement de 20 euros TTC pour le premier et 18 euros TTC pour le second.

Adopté à la majorité (41 POUR dont 6 pouvoirs - 2 CONTRE dont 1 pouvoir : M. SALLES, Mme HERVE)

N°13 APPROBATION DU TARIF DE LOCATION DES AUDIOGUIDES DU PROJET @UDIOCITE.

Le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le tarif de location des audioguides de 2,50 €.

Adopté à la majorité (39 POUR dont 5 pouvoirs – 2 ABSTENTIONS dont 1 pouvoir : M. SALLES, Mme HERVE – 2 CONTRE dont 1 pouvoir : Mme BALLUT, M. BALENSI)

N°14 APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ACCORD AVEC LE LIONS CLUB DE SURESNES RELATIF A L'INSTALLATION DE BOITES A LIVRES EN LIBRE ACCES SUR LA VOIE PUBLIQUE.

Le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le protocole d'accord avec le Lions Club de Suresnes pour l'installation de 2 boîtes à livres dans les quartiers Plateau-Ouest (devant l'école des Raguidelles) et République (devant l'entrée du Parc du Château) ;
- d'autoriser M. le Maire à le signer.

Adopté à l'UNANIMITE (2 ABSTENTIONS dont 1 pouvoir : Mme BALLUT, M. BALENSI)

JEUNESSE-ANIMATION

N°15 CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE SURESNES ET L'ASSOCIATION UNIS-CITE POUR L'ACCUEIL DE 2 JEUNES EN SERVICE CIVIQUE.

Le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver les 2 nouvelles conventions de partenariat à passer avec l'association Unis-Cité, domiciliée 21, boulevard Ney 75018 Paris, pour l'accueil au sein du service Jeunesse-Animation de 2 jeunes en service civique, mis à disposition gratuitement par l'association ;
- d'autoriser M. le Maire à les signer.

Adopté à l'UNANIMITE

AFFAIRES SCOLAIRES

N°16 MESURES COMPLEMENTAIRES DE CARTE SCOLAIRE POUR L'ANNEE 2016 / 2017.

Le Conseil Municipal a décidé :

- de donner un avis favorable pour l'ouverture d'une classe à l'école maternelle Henri Dunant et pour la fermeture d'une classe à l'école maternelle Robert Pontillon.

Adopté à l'UNANIMITE (2 ABSTENTIONS dont 1 pouvoir : Mme BALLUT, M. BALENSI)

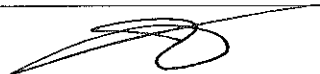
FAMILLE, SANTE ET SOCIAL

N°17 DEMANDES DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU PROJET D'ACQUISITION DE DEUX FAUTEUILS DENTAIRE POUR LE CENTRE MEDICAL MUNICIPAL RAYMOND BURGOS.

Le Conseil Municipal a décidé :

- d'autoriser M. le Maire à solliciter pour ce projet des subventions aussi élevées que possible, auprès de tout partenaire institutionnel et organisme de niveau européen, national, régional ou départemental ;
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce projet,

Adopté à l'UNANIMITE



REGLEMENTATION

N°18 AVENANT N°1 AU MARCHE « GESTION D'UNE REGIE PUBLICITAIRE POUR LE MAGAZINE D'INFORMATION LOCALE ET LE GUIDE PRATIQUE DE LA VILLE DE SURESNES ».

Le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver l'avenant n°1 au marché de la gestion d'une régie publicitaire pour le magazine d'information locale et le guide pratique de la ville de Suresnes, portant sur les modalités de l'encaissement des recettes et des impayés ;
- d'autoriser Monsieur Le Maire à le signer.

Adopté à l'UNANIMITE

N°19 PASSATION D'UN AVENANT N°1 AU MARCHE RELATIF A DES PRESTATIONS DE SERVICES EN ASSURANCES, POUR LE LOT N°3 « FLOTTE AUTOMOBILE ET RISQUES ANNEXES ».

Le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver l'avenant n°1 au marché relatif à des prestations de services en assurances, pour le lot n°3 « flotte automobile et risques annexes et portant sur l'augmentation de la prime annuelle de 15%;
- d'autoriser Monsieur Le Maire à le signer.

Adopté à la MAJORITE (41 POUR dont 6 pouvoirs - 2 CONTRE dont 1 pouvoir : M. SALLES, Mme HERVE)

N°20 AVENANT N°9 AU MARCHE CONCLU AVEC LA SOCIETE DALKIA RELATIF A L'EXPLOITATION ET LA MAINTENANCE DES INSTALLATIONS THERMIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUX.

Le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver l'avenant n°9 au marché conclu avec la société DALKIA afin de prendre en compte des évolutions dans la prise en charge de diverses prestations sur les bâtiments communaux ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Adopté à l'UNANIMITE (2 ABSTENTIONS dont 1 pouvoir : M. SALLES, Mme HERVE)



N°21 AVENANT N°2 AU MARCHE AVEC L'ASSOCIATION IFAC RELATIF A LA GESTION DE MAISONS DE QUARTIER ET D'EQUIPEMENTS SOCIOCULTURELS DE PROXIMITE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SURESNES.

Le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver l'avenant n°2 au marché conclu avec l'association IFAC, relatif à la gestion de Maisons de quartier et d'équipements socioculturels de proximité sur le territoire de la Ville de Suresnes, confiant la mission d'organiser des stages de formation aux jeunes de 14 à 18 ans pour obtenir le permis AM ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Adopté à l'UNANIMITE (2 ABSTENTIONS dont 1 pouvoir : M. SALLES, Mme HERVE)

RESSOURCES HUMAINES

N°22 TABLEAU DES EFFECTIFS MUNICIPAUX.

Le Conseil Municipal a décidé :

- de modifier le tableau des effectifs du personnel communal afin de prendre en compte les mouvements de personnel intervenant depuis la dernière réactualisation du 29 juin 2016.

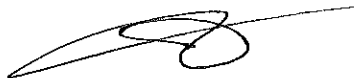
Adopté à l'UNANIMITE (5 ABSTENTIONS dont 2 POUVOIRS: Mme BALLUT, M. BALENSI, Mme MEILHAC, M. SALLES, Mme HERVE)

N°23 CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION NATIONALE DES DIRECTEURS DES RESSOURCES HUMAINES POUR LA COMMUNICATION DES 4EMES RENCONTRES DU DIALOGUE SOCIAL DES SECTEURS PUBLIC ET PRIVE.

Le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver la convention à passer avec l'ANDRH, pour l'organisation des 4^{èmes} Rencontres du dialogue social des secteurs public et privé ayant lieu le 13 octobre 2016 à Suresnes
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer (la signature pouvant être déléguée à l'élue chargée des ressources humaines et du dialogue social).

Adopté à la MAJORITE (39 POUR dont 5 pouvoirs - 4 CONTRE dont 2 pouvoirs : M. SALLES, Mme HERVE, Mme BALLUT, M. BALENSI)



FINANCES

N°24 DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT DE SURESNES HABITAT POUR LE FINANCEMENT D'UNE STRUCTURE D'HEBERGEMENT DANS UN IMMEUBLE SIS 27, BOULEVARD HENRI SELLIER.

Le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver la garantie du service en intérêt et amortissement à hauteur de 100% d'un emprunt d'un montant maximal d'un million trois cent quarante mille et quatre cent cinq euros (1 340 405 euros) constitué de 2 Lignes du Prêt, contracté par l'O.P.H. Suresnes Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (C.D.C.) pour le financement d'une structure d'hébergement dans un immeuble sis 27, boulevard Henri Sellier ;
- d'approuver la convention à passer avec Suresnes Habitat fixant les conditions de réservation d'un logement de type F2 pour une durée de 65 ans au profit de la Ville au titre de la garantie pour ledit emprunt.

Adopté à la MAJORITE (41 POUR dont 6 pouvoirs - 2 CONTRE dont 1 pouvoir : M. SALLES, Mme HERVE)

N°25 OPERATION EMILE DUCLAUX : GARANTIE D'EMPRUNT DE RESIDENCES SOCIALES DE FRANCE POUR LE FINANCEMENT DE L'ACQUISITION EN VEFA DE LA PENSION DE FAMILLE.

Le Conseil Municipal a décidé :

- d'accorder la garantie de la Ville à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 081 799 euros souscrit par Résidences Sociales de France auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), constitué de 2 lignes, pour l'acquisition en VEFA d'une pension de famille dans le cadre de l'opération Emile Duclaux.

Adopté à la MAJORITE (41 POUR dont 6 pouvoirs - 2 CONTRE dont 1 pouvoir : M. SALLES, Mme HERVE)



Le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver les modifications suivantes au budget primitif 2016, afin de prendre en compte les travaux réalisés pour le parking de la paix en investissement et en fonctionnement la diminution du prélèvement de la Ville pour l'année 2016 au titre du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et communales (FPIC).

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitre	Libellé chapitre	Propositions
014	Atténuation de produits	-454 000,00
023	Virement à la section d'investissement	454 000,00
TOTAL		0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chapitre	Libellé chapitre	Propositions
45	Opérations pour comptes de tiers	400 000,00
21	Immobilisations corporelles	360 000,00
TOTAL		760 000,00

RECETTES

Chapitre	Libellé chapitre	Propositions
45	Opérations pour comptes de tiers	306 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	454 000,00
TOTAL		760 000,00

Adopté à l'UNANIMITE (2 ABSTENTIONS dont 1 pouvoir : M. SALLES, Mme HERVE)



VŒU DEPOSE PAR LE GROUPE SURESNES BLEU MARINE : COMMUNE SANS MIGRANTS

Le Conseil Municipal a décidé :

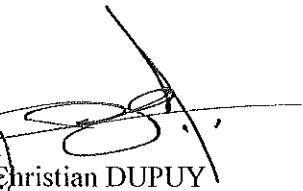
- de mettre au vote le vœu proposé par le groupe Suresnes bleu marine « commune sans migrants »

Le vœu a été rejeté à la MAJORITE : 41 CONTRE dont 6 pouvoirs (2 POUR dont 1 pouvoir : M. SALLES, Mme HERVE).

QUESTIONS ORALES

Fait à Suresnes, le 13/10/2016




Christian DUPUY
Maire de Suresnes
Vice-Président du Conseil Départemental
des Hauts-de-Seine
Vice-Président du Territoire Paris Ouest La Défense